



L'INCOHÉRENCE DANS LES INCITATIONS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La mise en œuvre d'une stratégie bas carbone suppose que la puissance publique encourage la réalisation d'actions d'efficacité énergétique en fonction des émissions de CO₂ évitées et de critères économiques. Or, en France, certains secteurs, comme le transport qui représente à lui seul 38 % des émissions de CO₂ de la France, ne font pas ou peu l'objet d'incitations de maîtrise de la consommation d'énergie.

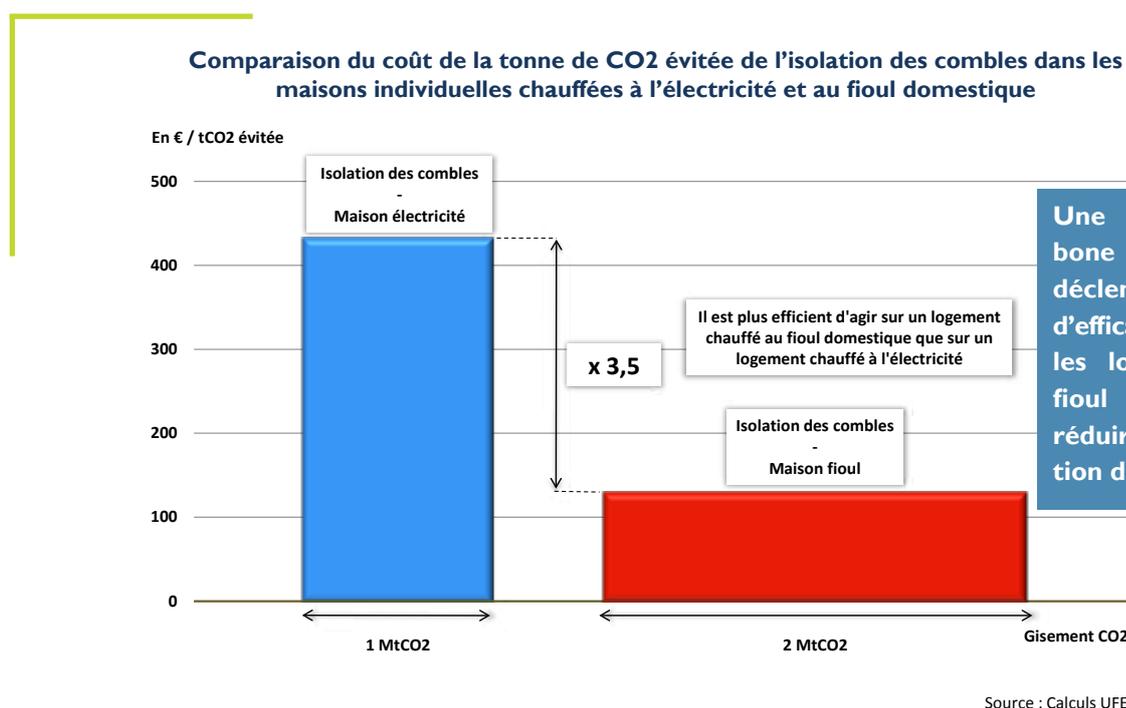
Dans le bâtiment, la réalisation d'un certain nombre d'actions d'efficacité énergétique est encouragée par la puissance publique à travers des instruments fiscaux tels que le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD). Cependant, ce dispositif ne délivre pas les bons signaux économiques puisqu'il finance¹ les actions sans opérer de distinction selon le type d'énergie considérée et l'efficacité de l'équipement installé. Deux exemples illustrent la nécessité de réorienter les politiques publiques en fonction de critères cohérents avec la stratégie bas carbone :

- l'isolation des combles dans des logements consommant des énergies différentes,
- l'installation d'une PAC air/eau ou d'un appareil de production d'eau chaude sanitaire solaire thermique.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

Les actions d'efficacité énergétique visant le chauffage (actions d'isolation) et la production d'eau chaude sanitaire permettent de réduire la consommation d'énergie dans les logements dans la même proportion quelle que soit l'énergie utilisée². Au regard du critère du coût de la tonne de carbone évitée, la priorité est donc d'orienter les efforts d'efficacité énergétique dans les logements consommant l'énergie la plus carbonée, à savoir le fioul domestique.

Le cas de l'isolation des combles est un bon exemple pour appréhender l'importance de cette priorité. Bien que le coût³ de l'isolation des combles soit équivalent quel que soit le type de chauffage, cette action est beaucoup plus performante en termes de CO₂ évité dans un logement chauffé au fioul que dans un logement chauffé à l'électricité. En effet, si l'isolation des combles permet d'éviter un même nombre de kWh quelle que soit l'énergie, le contenu CO₂ des énergies est différent, comme illustré par le graphique suivant.



Une stratégie bas carbone doit donc favoriser le déclenchement des actions d'efficacité énergétique dans les logements utilisant le fioul domestique afin de réduire le coût de la réduction des émissions de CO₂.

¹ Loi de finances pour 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013.

² L'isolation des combles d'un logement permet par exemple de réduire de 25 % la consommation d'énergie liée au chauffage.

³ Coût au mètre carré.

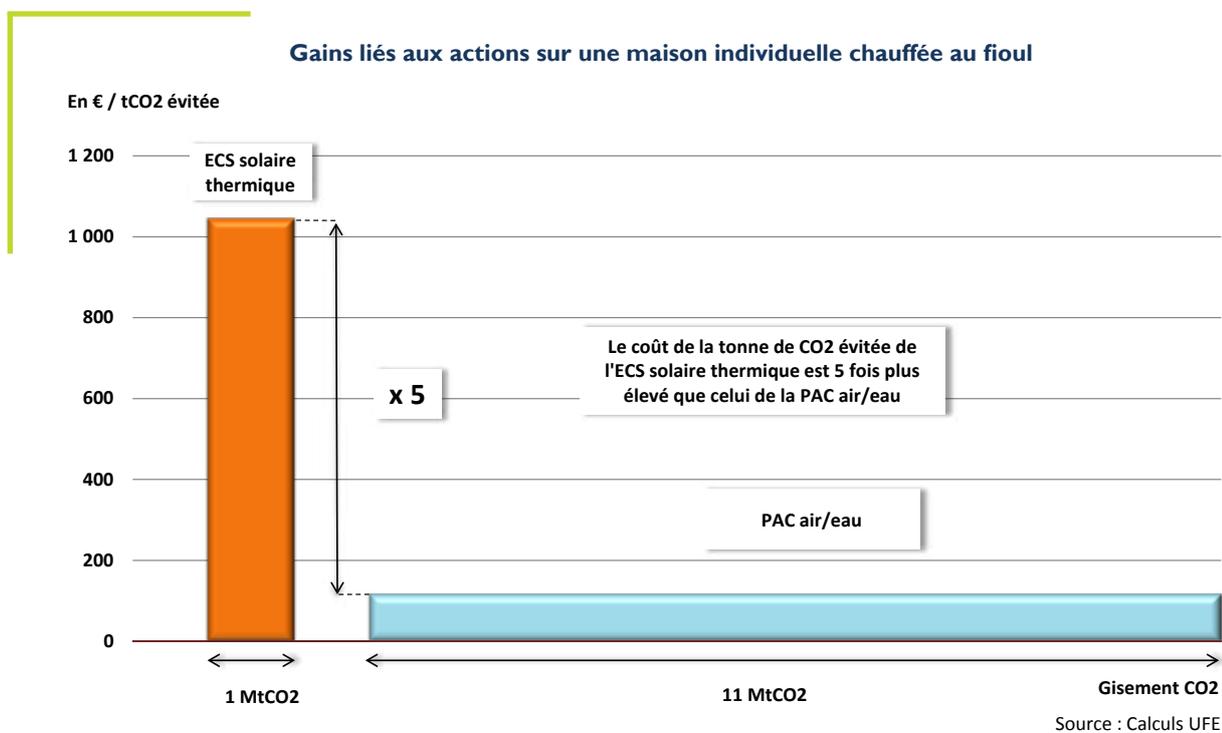
SOUTENIR LES TECHNOLOGIES LES PLUS PERTINENTES

Les pompes à chaleur (PAC) air/eau et les appareils de production d'eau chaude sanitaire (ECS) solaire thermique sont deux actions plébiscitées par les ménages lors des travaux de rénovation car elles permettent de bénéficier, toutes deux, d'un taux de crédit d'impôt de 15 %.

Les PAC air/eau captent les calories naturellement présentes dans l'air pour chauffer un logement. Elles peuvent donc se substituer à la consommation de fioul liée au chauffage dans une maison individuelle par exemple. Elles éliminent complètement la consommation de fioul mais ont un besoin (limité) d'électricité pour fonctionner.

Les appareils de production d'ECS solaire thermique chauffent l'eau destinée à un usage sanitaire grâce à un équipement solaire. Ils permettent ainsi d'éviter une partie de la consommation de fioul liée à l'eau chaude sanitaire. La substitution n'est cependant pas totale car la consommation d'ECS est stable, contrairement au niveau d'ensoleillement.

Au regard des émissions de CO₂ évitées et du coût par tonne évitée, ces deux actions présentent des performances très contrastées. Le graphique suivant montre le coût de la tonne de carbone évitée par ces deux actions, avec un net avantage pour les PAC air/eau.



Dans les maisons chauffées au fioul, le chauffage est un poste de consommation d'énergie plus important que la production d'ECS. Ainsi, malgré le coût supérieur de la PAC air/eau par rapport à l'ECS solaire thermique, la PAC permet d'éviter une consommation de fioul très importante. Elle permet ainsi d'éviter dix fois plus d'émissions de CO₂ pour un coût très inférieur à celui de l'ECS solaire thermique.

Cette étude de cas révèle le besoin de différencier les actions entre elles dans les politiques publiques. Celles-ci doivent permettre de déclencher les investissements dans les actions les plus efficaces en termes de CO₂ évité, et dans ce but, veiller à une plus grande cohérence des signaux économiques (adaptation du CIDD...).

L'accélération du rythme de la réalisation des actions d'efficacité énergétique est possible si leur coût diminue. Pour cela, la puissance publique doit également permettre l'émergence de deux types de filières structurées :

- Les filières technologiques, pour les technologies bas-carbone les plus pertinentes. Le développement de la filière de la PAC, aujourd'hui quasi-inexistante en France, doit être encouragé et appuyé par l'Etat.
- Les filières de formation, pour créer les compétences humaines nécessaires à la bonne sélection, à la pose et à la maintenance des technologies bas carbone.